

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
SIVOM DU MEYGAL
SEANCE DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à vingt heures, le comité syndical du Syndicat pour l'Aménagement Touristique du Meygal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Queyrières, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SABATIER, Président en exercice.

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : François CABANES, Nadine DUFOUR, Amanda GERENTES, Valentin GIBERT, Gilles GOUZIL, Nicolas MARTINEZ, Jean-Pierre SABATIER.

Représentés :

Absents : Jérôme ANDRE, Evelyne BAYET, Jean-Pierre CHAPUIS, André PERRIER, Raymond ABRIAL, Victor SABATIER

Secrétaire de séance : Amanda GERENTES

Ordre du jour : Désignation d'un secrétaire de séance, Approbation du PV du conseil du 18 décembre 2025, Adoption du Compte Financier Unique, Affectation du résultat, Vote du budget primitif, Convention de mise à disposition de personnel par la communauté de communes Mézenc-Loire-Meygal, Participation des groupements de communes au SIVOM du Meygal (délibération rajouté), Questions diverses.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 18 décembre 2025

Le Président présente à l'ensemble du comité syndical le procès-verbal du conseil syndical du 18 décembre 2025

Le comité syndical, après avoir délibéré :

- Valide le PV du 18 décembre 2025
- Autorise la secrétaire du conseil syndical du 18 décembre 2025 Mme Amanda GERENTES et le président du SIVOM à signer le PV

Délibération rendue exécutoire
- dépôt à la Préfecture du Puy-en-Velay
le 28/04/2026

Document certifié conforme



Le Président,

Jean-Pierre SABATIER

AR Prefecture

043-214301582-20260423-DCS001_2026-DE
Reçu le 28/04/2026